



Toulouse, le 24 novembre 1995

CT/EO/ST/SC/SEPRA N° 95-600

**CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE**

**SOUS-DIRECTION EXPLOITATION DES SYSTEMES**

**OPERATIONNELS**

**DIVISION EXPLOITATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

**DEPARTEMENT EXPLOITATION SATELLITES SCIENTIFIQUES**

**SEPRA**

**GENDARMERIE NATIONALE**

**A l'attention de l'Adjudant**

V/Réf. : P.V N° 00472 / 95 - C.U. 01190

**Objet** : Accusé Réception des Procès Verbaux sus-référencés

Témoins :

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure *où* ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

**J-J. VELASCO**

**CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES**  
**AGENCE FRANÇAISE DE L'ESPACE**

Siège  
2 place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01  
Tél. : (1) 44 76 75 00 1 Téléfax 44 76 76 76 1 Télèx 214674  
SIRET 775 665 912 00082

Centre de Toulouse  
18. avenue Edouard Belin - 31055 Toulouse Cedex  
Tél. : 61 27 31 31 1 Téléfax : 61 27 31 79 1 Télèx : 531081  
SIRET 775 665 912 00033

RCS PARIS B 775 665 912 - CODE APE 731 Z - N° d'identification TVA : FR 49 775 665 912

## PROCES - VERBAL

DE

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIECE W. FEUILLE

01 1

49112  
C.U. 01190 - PV 00472/95**ANALYSE ET REFERENCES :**

OBSERVATION D'OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

REFERENCE: témoignages apportés par trois adolescents en date du 25/04/95  
sur la commune de SAINT SYLVAIN D ANJOU (49).

AFFAIRE:

Nous soussigné : adjudant , adjoint au commandant de la brigade,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme

Le vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt quinze, à huit heures

Nous trouvant à au bureau de notre unité, nous sommes

avisés par le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à (49), d'une

observation d'O.V.M.I par trois jeunes gens demeurant lieu dit

commune de SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49), en bordure de l'axe RN 23.

Cette observation a eu lieu le lundi 24 avril 1995 à 21 heures 30.

**EXPOSE DES FRITS**Trois jeunes gens âgés de 15 à 18 ans quittent la salle des sports de la  
commune de SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49) le 24/04/95 vers 21 heures pour regagner  
leur domicile.A la hauteur de l'axe RN 23 lieu dit , domicile de deux des  
jeunes gens, leur attention est attirée par un objet stabilisé au dessus d'un  
champs. Cet objet d'une envergure importante est de forme ovoïde.L'objet volant non identifié, est stabilisé, selon les témoins pendant 30  
secondes environ à une hauteur approximative de dix mètres, puis disparaît  
à une vitesse élevée, vers l'horizon.**ETAT DES LIEUX  
CONSTATATIONS**L'objet a été aperçu au dessus d'un terrain non cultivé situé derrière  
l'habitation de monsieur , lieu dit à SAINT SYLVAIN D'ANJOU  
(49). Cet endroit est situé en bordure de la RN 23 près de l'intersection  
formée par cet axe et le CD 115 (LE PLESSIS-GRAMMOIRE - ST SYLVAIN D'ANJOU ).Aucune trace n'est relevée sur les lieux ainsi qu'aux abords immédiats  
du terrain signalé par les témoins.**ENQUETE  
MESURES PRISES**

- Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie à ,  
par message.
- Nous contactons les témoins qui sont entendus à notre unité séparément,  
L'enquêteur .

1 M. le préfet du Maine et Loire  
à ..... ANGERS (49)

1 M. le Général Cdt la Région aérienn  
e à ..... RENNES (35)

Direction de la Gendarmerie Natio-  
nale à ..... PARIS (75)

Date de clôture  
26/05/1995

Transmis le

26/05/1995  
GENDARME  
M. [Signature]

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIECE N° FEUILLET

C.U. 01190 - PV 00472/95

01 2

ils décrivent l'engin observé.

(Cf AUDITIONS, PIECES N° 472/2° à 472/4°).

La presse publie le lendemain des faits un article laissant supposer qu'un essai d'éclairage laser aurait été réalisé par la discothèque "La PYRAMIDE" à JUIGNE SUR LOIRE (49) à la même heure que l'observation des faits.

Convoqué à plusieurs reprises le responsable de cette discothèque, ne s'est pas déplacé à notre unité pour confirmer ses dires et n'a pu être entendu par notre unité.

Les jeunes gens entendus au cours de l'enquête n'ont pas remis à notre unité, les croquis demandés au cours de leur audition.

Nous faisons parvenir le présent Procès-verbal à monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des (49), pour audition du responsable de la discothèque La Pyramide.

#### CLOTURE

Nous transmettons la présente procédure à monsieur le Préfet du Maine et Loire à ANGERS (49) ainsi qu'une copie du présent Procès-verbal à monsieur le Général Cdt. la région aérienne à RENNES, la Direction de la Gendarmerie Nationale à PARIS (bureau Défense Opération et section renseignement).

Fait et clos le 30 mai 1995

LES ENQUETEURS:

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

PROCÈS-VERBAL (N° ANNÉE)

472 / 95

DE TEMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix huit heures trente  
 au bureau de notre brigade,  
 nous soussigné(s) [redacted] Adjudant. O.P.J. [redacted]  
 vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

qui déclare :

""Le 24 avril 1995, à 21 heures 20 ou plutôt entre cette heure là et 21 heures 30, car je n'ai pas regardé l'heure lorsque j'ai découvert un phénomène bizarre alors que j'arrivais à mon domicile. Je revenais d'un entraînement sportif depuis La salle de sport de SAINT SYLVAIN DANJOU. J'étais à bord de ma moto et j'étais accompagné de mon frère [redacted] et d'un camarade, Monsieur [redacted] qui habite [redacted]

""A cette heure là le temps était couvert et il ne pleuvait pas. Je précise qu'il venait de pleuvoir quelques dizaines minutes auparavant. La visibilité était bonne par rapport au temps. Il faisait tout juste nuit. Il faisait environ 10 degrés et il n'y avait pas de vent.

""Lors de mon arrivée à mon domicile, mon frère qui s'y trouvait déjà m'a appelé pour me demander de le rejoindre pour voir ce qu'il se passait. Il me faisait des grands signes. Je suis donc allé vers lui. Il se trouvait à environ 10 mètres. je me trouvais encore sur ma moto. Je regarde dans la même direction que lui; c'est à dire vers le champ situé en face de nous où se trouve un poteau électrique. Je vois alors une énorme masse très sombre d'un gris béton mouillé et d'un gris un peu plus clair. A ce moment, j'ai appelé [redacted] qui se trouvait derrière moi à environ 04 mètres. La masse qui se trouve à environ 15 mètres du sol part au moment où je la découvre en direction de PELLOUAILLES - CORZE, c'est à dire vers le NORD-EST, en suivant bien droit la ligne électrique. En appelant [redacted], je me suis retourné puis j'ai jeté à nouveau mon regard vers le phénomène. Je ne le voyais plus. Mon frère s'est donc approché alors que je descendais de moto. Je précise que mon frère s'est approché du phénomène pour mieux le suivre du regard. Je l'ai rejoint avec [redacted] dès que je suis descendu de moto. La masse s'était éloignée au dessus des vergers de [redacted] situés près de notre habitation. Je la distinguais encore. Tout à coup, elle s'est enveloppée d'une sphère lumineuse nous éblouissante d'un blanc jaunâtre. Ceci n'avait pour effet de ne rien éclairer aux alentours. Le phénomène a continué à suivre la ligne électrique tout en prenant de la vitesse.

LA PERSONNE ENTENDUE

L' O.P.J.

""Je pense qu'il partait à la vitesse d'un avion de c assé e elà sans aucun bruit ni déplacement d'air. Avant de disparaître d'un seul coup c'était devenu gros comme une ampoule. Au total, j'ai dû observer le phénomène durant environ 45 secondes. -----

""J'ai vu que ce phénomène avait comme une forme arrondie de L'arrière. A mon avis, il mesurait plus de 20 mètres de long. Je ne peux pas définir la hauteur mais il était nettement moins haut que Long. Dans sa masse sombre j'ai vu un point lumineux rouge comme sur un avion. Ce point gros comme une clémentine ne clignotait pas. Je le situe sur Le dessus de la masse. Lorsque je n'ai presque plus vu la masse sombre qui se confondait avec le paysage Le phénomène s'est comme allumé instamment c'est à dire comme lorsque l'on allume un éclairage. Je vois la masse mais plus petite que lorsqu'elle était sombre. Cette masse étant allumée ou éclairée, je distinguais encore le point lumineux dont je vous ai décrit ci-dessus. Je le perçois a la fois sur le dessus arrondi et légèrement vers Le centre. Je n'ai pas remarqué de reflet sur le phénomène. Je répète que rien n'était éblouissant dans le phénomène que j'ai pu observer sans gêne pour ma vue. -----

""Je n'ai pas eu peur du phénomène. Je suis donc allé voir dans le champ qui jouxte mon habitation pour voir s'il y avait des traces d'atterrissage. Bien que je ne me suis pas bien aventuré, je n'ai découvert aucune trace sur l'environnement. J'ai informé aussitôt ma famille du phénomène. -----

""Le phénomène a dépassé l'agglomération de PELLOUAILLES LES VIGNES lorsqu'il a disparu c'est à dire à une distance de 5 à 6 kilomètres. Depuis son départ illuminé et sa disparition, il est devenu de plus en plus petit à une vitesse très rapide. -----

""Je vous remettrai un croquis de ce que j'ai vu. -----  
A le 25 avril 1995, à 19 heures 55. Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien a y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

LA PERSONNE ENTENDUE

L'O.P.J.

## ENQUETE PRELIMINAIRE

## PROCES - VERBAL

## D'AUDITION

N° PIECE N° FEUILLET

04 1

C.U. 01190 - PV 00472/95

Nous soussigné : gendarme [redacted], APJ,

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

[redacted] qui déclare le vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt quinze à dix neuf heures et treize minutes:"-----

--- Hier soir j'ai terminé mon entraînement de sport à la salle de SAINT SYLVAIN D'ANJOU vers 21 heures, j'ai regagné mon domicile situé à 2 kilomètres du bourg, en cyclomoteur, en compagnie de [redacted] et mon frère [redacted]. Je suis arrivé le premier à mon domicile, les autres sont arrivés 3 à 4 secondes juste derrière moi. -----

--- J'ai ouvert la barrière pour rentrer à mon domicile et en levant la tête, j'ai aperçu dans le champ situé derrière moi, une forme ovale de couleur gris couleur ciment mouillé "genre camouflage" à environ 15 mètres de hauteur. -----

--- Cet ~~engin~~ était très grand, je distinguais le dessous, je ne peux évaluer la largeur mais je peux dire que l'ovni était plus grand que ma maison. -----

--- J'ai appelé mon frère ainsi que mon camarade qui ont également vu l'ovni. -----

--- Il est resté environ 10 secondes au dessus du champs sans faire de bruit puis est parti en direction de PELLOUAILLES-SEICHES-CORZE. Il volait doucement au départ puis il s'est enveloppé d'une lumière jaune ainsi qu'une lumière rouge à l'arrière me semble-t-il. L'OVNI a disparu en formant une boule de feu. Il s'est écoulé environ une seconde lorsque cette boule de feu a entièrement disparu dans le ciel. -----

--- Nous avons été voir dans le champs, il n'y avait aucune trace sur l'herbe, à l'endroit de l'appareil. J'ai raconté ces faits à mon père ensuite qui a appelé la Gendarmerie. -----

--- J'ai été surpris et je ne suis pas en mesure d'en décrire plus. -----

[redacted] le vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt quinze, à dix neuf heures et quarante minutes. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.

## ENQUETE PRELIMINAIRE

## PROCES - VERBAL

## D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIECE N° FEUILLET

C.U. 01190 - PV 00472/95

02 1

Nous soussigné : gendarme [redacted], APJ,

Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

[redacted]

qui déclare le vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt quinze à dix huit heures et vingt trois minutes:-----

--- Hier soir 24/04/1995 à 21 heures 30, je revenais de la salle des sports de SAINT SYLVAIN D'ANJOU (49) en compagnie de [redacted] et son frère [redacted] qui demeurent à SAINT SYLVAIN D'ANJOU au lieu dit [redacted]-----

--- Nous circulions tous les trois avec notre cyclomoteur et dès notre arrivée devant le domicile pré-cité, en ouvrant le portail, nous avons vu un objet étrange dans le champ situé derrière le domicile de mes camarades.-----

--- Nous revenions d'une séance d'entraînement de "TAI-JITSU".-----

--- Le temps était légèrement couvert au moment où j'ai aperçu l'engin, il ne pleuvait pas mais il y avait une légère bruine.-----

--- L'objet que j'ai aperçu a les caractéristiques suivantes:-----

Il avait une vingtaine de mètres de longueur sur une quinzaine de mètres d'épaisseur environ. Cet engin avait une forme ovale et allongée, une couleur gris "ciment mouillé", je ne puis préciser sa contexture car le jour avait beaucoup baissé, il faisait presque noir.-----

--- L'OVNI était incliné côté flanc et le dessous était visible, il stationnait à une hauteur d'environ 10 mètres au dessus du champs. Aucun bruit n'émanait de cet appareil.-----

--- L'OVNI est resté environ stationnaire pendant une durée de 3 ou 4 secondes, puis s'est remis droit avant de disparaître à vitesse élevée dans un premier temps, puis a réduit sa vitesse à nouveau et enfin est remonté vers le ciel.-----

--- Il s'est écoulé environ 20 secondes avant de ne plus apercevoir l'engin.-----

--- Au moment du stationnement de l'ovni, il n'y avait pratiquement pas d'éclairage, je pense avoir aperçu une petite lumière rouge à une des extrémité.-----

--- L'OVNI s'est éclairé après environ 50 mètres de mouvement, la lumière ressemblait à une boule de feu de couleur jaune pâle, aucune trainée de propulsion derrière l'appareil, aucun bruit de moteur ou autre.-----

--- Nous avons été voir, mes camarades et moi-même sur le terrain s'il y avait des traces, nous avons rien remarqué à l'endroit du stationnement.-----

--- Le père de mes camarades a avisé la Gendarmerie vers 21 heures 45, il n'a rien vu mais madame [redacted] a entendu le chien aboyer deux ou trois minutes avant notre arrivée.-----

--- Je ne vois aucune autre précision à vous apporter sur ces faits, je vous tiendrai avisé au cas où un détail me reviendrait.-----

La personne entendue

L'A.P.J. [redacted]

ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

D'AUDITION DE TEMOIN

N° PIECE N° FEUILLET

02 2

C.U. 01190 - PV 00472/95

--- Je vous transmettrai un croquis de la description de l'engin. ---  
 A \_\_\_\_\_, le vingt cinq avril mil neuf cent quatre vingt  
 quinze, à dix **neuf heures**, lecture faite par moi des renseignements d'état civil  
 et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y  
 ajouter ou à y retrancher. ---  
 La personne entendue

L'A.P.J.

*1*